

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 99

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 50 de Mme Guetté

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« concerné »,

insérer les mots :

« , un état de la qualité de ces eaux et leur régénération, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne faut pas séparer l'approche quantitative des enjeux qualitatifs au regard des pollutions diffuses qui affectent les masses d'eau.